

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 OCTOBRE 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Quinze, le **27 OCTOBRE A 20 H 15**

Extrait affiché le :
28 octobre 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

6^{ème} séance 2015

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME
Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M.
SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle,
M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie,
M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel,
M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. ROMARY Fabrice

Objet : La révision de l'indemnité de
fonctions attribuée au 7^{ème} adjoint.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
Mme MICHEL Irène	à	Mme GÉROME Line
Mme DUPONT Virginie	à	M. SALTZMANN Michel
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIERE Chantal

N°104/2015

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que personne n'étant
désigné comme conseiller municipal délégué en remplacement de Monsieur Joël PIERRON
décédé, il revient à Monsieur Michel SALTZMANN, adjoint au cadre de vie et à l'environnement
de reprendre son indemnité. Celui-ci perçoit actuellement une indemnité de 368.56 € bruts (8.43
% de l'indice brut 1015 + 15 % au titre du chef-lieu de canton) qui passerait à 737.12 € bruts
(16.86 % de l'indice brut 1015 + 15 % au titre du chef-lieu de canton).

Ces explications entendues, le Conseil Municipal vote alors la
révision de l'indemnité de fonctions attribuée au 7^{ème} adjoint au nouveau montant de 737.12 €
bruts (16.86 % de l'indice brut 1015 + 15 % au titre du chef-lieu de canton) par 25 voix pour et 3
abstentions ; celles de Messieurs Gérard JACQUEMIN, Claude BREGEOT et Michel PIERRAT-
LABOLLE.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,